

REVUE DE PRESSE DE LA MAP



*Bulletin mensuel réalisé sur la base du site Internet
on line de la MAP*

c m r

*DSICE-SCE / Veille du mois de
septembre 2014*

LA REVUE DE PRESSE DE LA MAP

-Bulletin mensuel réalisé sur la base du site Internet on line de la MAP- Septembre 2014

***Le Matin du Sahara et du Maghreb.:**

- Le gouvernement sursoit à plus de 5.500 départs à la retraite dans le domaine de l'enseignement. Un projet de décret-loi modifiant l'âge de départ des enseignants à la retraite a été approuvé lundi dernier par les commissions des finances des deux chambres du Parlement. Le recours à cette procédure d'urgence s'explique par l'impératif de garantir le déroulement normal de la saison scolaire et universitaire 2014-2015 en maintenant en poste les fonctionnaires de l'Education nationale dont l'âge de départ à la retraite est prévu au cours de l'actuelle saison. Au total, 5.412 départs à la retraite sont concernés par cette mesure, dont 3.798 à partir du premier janvier. A cela s'ajoute le départ de 130 enseignants chercheurs au cours de cette année.

*** L'Economiste.:**

- Retraite: Les syndicats s'obstinent. Si les syndicats reconnaissent l'urgence du dossier retraite, ils refusent le traitement préconisé par le gouvernement. La journée d'information organisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été l'occasion pour les centrales syndicales de réitérer leur opposition et leurs remarques. Les organisations syndicales rejettent une réforme qui n'inclurait que le régime des pensions civiles, veulent de la visibilité sur la réforme globale, un calendrier et le mode opératoire. Elles souhaiteraient aussi que la réforme globale des retraites soit liée à celle de la compensation et de la fiscalité pour financer la couverture des catégories pauvres.

***Al Ahdath Al Maghribia.:**

- Le gouvernement relève l'âge de la retraite à 65 pour plus de 5.542 enseignants afin de couper court à la polémique qui avait pris de l'ampleur en ce début d'année scolaire et risquait de nuire au fonctionnement de nombre d'établissements scolaires. Le Secrétariat général du gouvernement a publié, mardi au Bulletin officiel, l'amendement du décret fixant l'âge de départ de l'âge à la retraite des enseignants, qui sera dorénavant de 65 ans.

***Al Assima Post.:**

- Réforme des retraites: la décision gouvernementale relative au relèvement de l'âge de départ à la retraite à 65 ans est entrée en vigueur mercredi en dépit de la controverse qu'elle a suscitée et de l'opposition des syndicats les plus représentatifs. Publié au Bulletin officiel, ce projet de loi vise, selon le gouvernement, à sortir les caisses de retraite de la situation critique dans laquelle elles se trouvent.

***Al Alam.:**

- Augmentation de l'âge de départ à la retraite: Benkirane passe à l'acte. Le coordinateur général de l'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM), Mohamed Kafi Cherrat, a indiqué que le décret du chef de gouvernement portant à 65 ans l'âge de départ à la retraite vient confirmer son approche unilatéraliste.

***L'Opinion.:**

- Education: Pour les enseignants, la retraite c'est avec les vacances! Après son adoption en Conseil de gouvernement le 30 juillet dernier, le projet de loi modifiant et complétant la loi n 012-71 du 30 décembre 1971 fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime des pensions civiles, et la loi n 05-89 fixant la limite d'âge des personnels relevant du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), vient d'être approuvé par les commissions des finances des deux Chambres du parlement et publié au bulletin officiel N 6287 bis du 2 septembre 2014. Ainsi, 5.412 enseignants du ministère de l'Education nationale et quelque 130 chercheurs et professeurs d'université qui devaient quitter le service et partir en retraite dans les quatre mois à venir, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année en cours, sont contraints de garder leurs postes jusqu'à la fin de l'année scolaire et universitaire qui vient de débiter.

Bayane Al Yaoum.:

- Le projet de décret-loi relatif au maintien en activité des préretraités du ministère de l'Education nationale jusqu'à la fin de l'année scolaire "n'a aucun lien avec la réforme des retraites", a assuré, mercredi à Rabat, le ministre chargé de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration, Mohamed Moubdi.

***Al Haraka.:**

- Le ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration a affirmé que l'âge légal de départ à la retraite reste fixé à 60 ans pour l'ensemble des fonctionnaires et à 65 ans pour les enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et des établissements de formation des cadres.

***Bayane Al Yaoum.:**

- Le secrétaire général du PPS, Mohamed Nabil Benabdellah, met en garde contre le discours qui jette du soupçon sur le processus électoral et réaffirme son attachement à la Koutla démocratique. Intervenant lors d'une émission sur 2M, mercredi, Benabdellah a affirmé qu'il y a une volonté solide pour assurer le succès des élections. Il a estimé par ailleurs que la réforme des régimes des retraites est nécessaire afin de conjurer le risque de leur disparition.

***Al Ittihad Al Ichtiraki.:**

- L'Union nationale des administrateurs marocains s'est élevée contre le projet de Benkirane relatif aux caisses de retraite et a exhorté le Conseil économique, social et environnemental à le rejeter. Un communiqué de l'Union a souligné que les retombées de la prétendue réforme, si appliquée, seront préjudiciables au corps des administrateurs plus qu'aux autres catégories de cadres relevant de l'administration territoriale.

***L'Opinion.:**

- L'Union générale des travailleurs du Maroc (UGTM) et la Fédération démocratique du travail (FDT) promettent une rentrée chaude. Les deux centrales ont réaffirmé, mercredi à Rabat, lors d'une conférence de presse conjointe, leur appel à une grève nationale le 23 septembre. La décision de lancer ce mot d'ordre de grève préventive dans la fonction publique, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif a été dictée par nombre de considérations, comme la

gestion "unilatérale" du gouvernement des grands dossiers, notamment celui des retraites, sans associer les centrales syndicales, ont affirmé l'UGTM et la FDT.

***Al Ahdath Al Maghribia.:**

- La Cour constitutionnelle se déclare incompétente pour connaître du recours formé par Mohamed Daidaa au nom du groupe fédéral de l'unité et de la démocratie à la Chambre des conseillers, qui a revendiqué une déclaration d'inconstitutionnalité de la réunion de la commission des finances, de la planification et du développement économique, tenue le 1er septembre courant pour voter le projet de décret-loi n 2.14.596 complétant la loi n 012.71 fixant la limite d'âge des fonctionnaires et agents de l'Etat, des municipalités et des établissements publics affiliés au régime civil et la loi n 05.89 fixant la limite d'âge des personnels relevant du régime collectif d'allocation de retraite. Le groupe fédéral compte saisir la Cour de cassation lundi afin de dénoncer les manquements du gouvernement aux formalités exigées pour l'adoption de ce décret, selon Daidaa.

***Attajdid.:**

- Un conseiller du chef du gouvernement réfute les allégations dont se prévalent les syndicats pour protester contre le plan de réforme des retraites. Abdelhak Larbi, conseiller du chef du gouvernement, a affirmé que les syndicats protestataires font erreur en avançant que le dossier de la retraite a été retiré du dialogue social. Dans une déclaration au journal, Larbi a indiqué que la démarche relative à la discussion de la réforme des régimes des retraites a été définie en 2003, précisant qu'à ce moment-là ce dossier ne figurait pas parmi ceux du dialogue social pour qu'il en soit supprimé aujourd'hui.

***Al Alam.:**

- L'inquiétude s'empare des composantes de la majorité à cause de la médiocrité du rendement du gouvernement. Efforts gouvernementaux insuffisants dans le domaine social et atterroissement dans la mise en œuvre du Fonds de la cohésion sociale. Un communiqué des groupes de la majorité a mis l'accent sur la nécessité d'entamer la coordination avec le gouvernement (ce qui sous-entend qu'il n'y avait pas de coordination auparavant) afin de poursuivre les réformes et les grands chantiers. Il a aussi souligné l'impératif de "fournir davantage d'efforts dans le domaine social, en particulier en procédant à la mise en œuvre du Fonds de la cohésion sociale".

- Le secrétaire général du parti de l'Istiqlal, Hamid Chabat, a condamné avec véhémence, lors d'un grand meeting populaire à Oujda, l'attitude "timorée" du gouvernement face aux problèmes vitaux du pays. Chabat considère que le programme du parti au pouvoir se réduit aux augmentations des prix et des impôts, au gel des projets de développement, à la réduction des postes d'emploi et à l'atteinte aux caisses de retraite.

***Al Massae.:**

- Le Conseil constitutionnel rejette le recours en annulation de l'opposition portant sur l'augmentation de l'âge de départ à la retraite des enseignants. Le Conseil a motivé sa décision par son inaptitude à statuer sur le recours en annulation pour inconstitutionnalité du décret de loi spéciale aux termes duquel les enseignants, qui ont atteint l'âge de départ à la retraite, sont tenus de continuer à exercer leurs fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire ou universitaire.

***Al Ittihad Al Ichtiraki.:**

- Le conseil d'administration de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), tenu vendredi dernier, a demandé d'intégrer au projet de la loi de finance 2015 des mesures visant à stimuler l'investissement, créer les emplois et rembourser les arriérés de TVA dus à l'Etat, et de faire une séparation entre les secteurs public et privé en matière de réforme des régimes de retraite.

- L'UMT brandit la menace d'une grève générale dans les secteurs public et privé en réponse à ce qu'elle appelle l'attitude "unilatéraliste" du gouvernement en matière de réforme des régimes de retraite et son refus de s'asseoir à la table du dialogue social. Le secrétaire général de l'UMT, Miloudi Moukharik, a averti, dans un entretien accordé au journal, que "nous pouvons, lorsqu'il s'agit de grèves sectorielles, paralyser les secteurs de l'eau et de l'électricité et nous pouvons même aller plus loin en arrêtant le travail dans les banques et les ports".